

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le onze Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Etaient Présents : Mm ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BRISSE Joseph, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, HEVERAET Jacques et Mmes DUCHÂTEL Valérie et GODIN Sandrine.

Absent : Mr LUGINBÜHL Fabrice représenté par Mr ANCELIN Olivier

Monsieur BLOND Eric est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 14 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

2016-03

I – URBANISME : DEMANDE DE REVISION DE DECISION SUR PROJETS RUE PELLETIER

VU la configuration des constructions existantes dans la Rue Pelletier,
VU le Certificat d'Urbanisme opérationnel n°060 288 14 B0004 délivré positif en Avril 2014
VU la demande de Permis de Construire n°060 288 15 B0002 déposée en Mairie le 15/12/2015
VU la demande de permis de Construire n°060 288 16 B0002 déposée en Mairie le 9/02/2016
VU l'avis négatif rendu par le Préfet en date du 27/01/2016 sur le Permis de Construire n°
060 288 15 B0002

CONSIDERANT que les terrains concernés sont placés en zone urbanisée puisque des constructions sont existantes de chaque côté de la parcelle et en face

CONSIDERANT que les réseaux d'eau et d'électricité sont existants et suffisants ainsi que la voirie

CONSIDERANT la non exploitation à usage agricole de la parcelle depuis près de 10 ans

CONSIDERANT le fait que des constructions sur cette zone permettraient une homogénéité dans la répartition des habitations

CONSIDERANT que la Commune est dotée de 11 exploitations agricoles dont 8 avec un périmètre de protection et que celles-ci sont réparties sur TOUT le territoire Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime ne pas comprendre le refus des services d'urbanisme concernant cette demande et au vu de tous les éléments et arguments ci-dessous,

DEMANDE une révision des décisions dernièrement rendus sur la parcelle section A n°350 en vu d'autoriser sa division et les futures constructions, ceci dans l'objectif de notamment permettre d'apporter des effectifs supplémentaires dans notre école.

2016-04

II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR AUPRES DE LA PREFECTURE POUR CREATION D'UN LOCAL PERISCOLAIRE

CONSIDERANT la réforme des rythmes scolaires et donc le passage à 4.5 jours hebdomadaire depuis la rentrée scolaire 2014/2015 ;

CONSIDERANT les effectifs croissants et donc la nécessité de pouvoir aménager un lieu d'accueil et de motricité plus adapté aux besoins des élèves de l'école de GREMEVILLERS ;

CONSIDERANT que les structures actuelles ne permettent pas le bon fonctionnement des activités de motricité des classes de maternelles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE sous condition de subventionnement de réaliser des travaux de création d'une salle d'activités périscolaires ;

ACCEPTE les devis fournis pour un montant total de 35 800 €HT et 42 960 €TTC, par les entreprises suivantes :

EURL MCG (Isolation/Menuiseries)	25 600 €HT	30 720 €TTC
MARQUIS et FILS (Plomberie)	3 500 €HT	4 200 €TTC
LABELEC (électricité)	6 700 €HT	8 040 €TTC

SOLLICITE auprès de la PREFECTURE DE L'OISE une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 45% des travaux dont le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR	16 110 € (45%)
<u>COMMUNE</u>	<u>19 690 € (55%)</u>
TOTAL HT	35 800 € (100%)

La séance est close à 21h35.